



Achat maison et doute de la bonne foi du vendeur

Par **luigi38**, le **29/08/2010 à 16:45**

Bonjour, rnvoila, nous avons signe pour l achat d une maison par l intermédiaire d une agence. rnla maison en question est dans un lotissement ou je connais une personne et cette dernier ma dit que la maison que je souhaite acheté a eu des problème et que la propriétaires aurai porte plainte contre le promoteur (pour quelle raison je ne le sais pas encore) rnla propriétaire a mis son bien en vente (la maison qu on doit acheter) et aurai arrête les procédures contre le promoteur. rnje ne sais pas si les points défectueux on été répare par le promoteur ou pas depuis. rnmes question dont rn-lors de la vente la propriaitre ne ma pas parle de cette procédure (sinon j aurai négocié le prix voir pas l acheté du tout) quelle sont mes recours? rn-et l agence aurai du t elle être au courant? rn-contre qui me retourner? rnmerci rnje espere avoire ete clair

Par **fabienne034**, le **29/08/2010 à 17:48**

bonjour, rn rn nil f

Par **fabienne034**, le **29/08/2010 à 17:50**

bonjour, rn rn nil faut interroger le vendeur et indiquer la réponse sur le compromis de ventern rn pour tout savoir sur le compromis de ventern rn <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm> rn rn vous serez ainsi protéger

en cas de mensonge du vendeurrrrrnl'agence ne peut pas savoir ce type de problème

Par **luigi38**, le **29/08/2010** à **17:57**

nous avons deja signer le compromi de vente et nous avons appris bien apres les procedure
que la proprio avais lance a l epoque